



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

Date de convocation :
13 mai 2026

Date d'affichage :
13 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GELIN Sophie, GOURMEL Aurélie, LANDIER Christine, POIRIER Véronique, TOURNELLE Laure, MM. AUBRAY Paul, CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absente excusée : Madame COULON Maggy.

Secrétaire de séance : Madame CABARET Nelly.

DELIBERATION N°2026-05-11 : OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION ATTRIBUTION DE SARTHE HABITAT :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Sarthe Habitat est en charge de la gestion d'un logement communautaire sur la Commune. Par conséquent, cet organisme souhaite que la Commune désigne un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de sa commission attribution des logements.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats qui souhaitent se présenter comme titulaire et suppléant pour représenter la Commune au sein de la commission attribution Sarthe Habitat.

Seul Monsieur TORTEVOIS Fabien, propose sa candidature en tant que titulaire.
Seule Madame TOURNELLE Laure se présente comme suppléante.

Vu l'article L2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants, de ne pas

procéder au scrutin secret à la nomination des délégués de SOULIGNE-SOUS-BALLON pour représenter la Commune au sein de la commission d'attribution des logements locatifs de Sarthe Habitat,

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste de délégué titulaire et de délégué suppléant pour représenter la Commune au sein de la commission d'attribution des logements locatifs de Sarthe Habitat,

Monsieur TORTEVOIS Fabien est donc immédiatement nommé délégué titulaire et Madame TOURNELLE Laure est immédiatement élue déléguée suppléante pour représenter la Commune au sein de la commission attribution des logements Sarthe Habitat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

La secrétaire de séance,



David CHOLLET

Nelly CABARET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20260520-2026-05-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026

Publication : 04/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

